

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 22 octobre 2010  
(convocation du 11 octobre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25  
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice  
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30  
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30  
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics- Bordeaux- Cours Journu Auber- Réhabilitation d'un collecteur unitaire- Appel d'offres ouvert- Autorisation de lancement et de signature-**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le tronçon compris entre la rue Danflou, et le cours Balguerie Stuttenberg, le collecteur d'assainissement existant sous le cours Journu Auber a 2 sections distinctes :

Du cours Balguerie à la rue du Jardin Public, ce collecteur est de section semi circulaire dont la hauteur en partie aval est de 2.3 m, puis, à proximité de la rue du Jardin Public, elle diminue et n'est plus que de 2.10 m au droit du carrefour avec cette rue. La largeur moyenne de l'ouvrage est quant à elle comprise entre 3.00 et 3.10 m.

Le collecteur est en béton non armé d'environ 0.35 m d'épaisseur. Avec un rechargement au niveau du radier.

Le linéaire de ce tronçon est approximativement de 360 m. La date de construction de l'ouvrage n'a pu être clairement établie. Elle se situerait probablement à la fin du XIX siècle. Comme le démontre la campagne d'investigations menée dans cet ouvrage, l'état général du collecteur est très dégradé, avec la présence de nombreuses fissures annulaires et longitudinales, qui, pour certaines sont ouvertes et ou suintantes.

De la rue du Jardin Public, à la rue Danflou, sur les 240 ml du tronçon le collecteur est un bâti de section rectangulaire, dont la largeur moyenne est de 2.10 m et la hauteur est comprise entre 1.3 m et 1.45 m.

La visite pédestre réalisée au début de l'année 2009 a permis de dresser les constats suivants :

- ❖ Absence d'étanchéité au niveau des dalles supérieures, due à une jonction non jointive et à des décalages plus ou moins importants ; certaines sont fendues et fragiles.
- ❖ Usure des moellons et des joints au niveau bas de pieds droits sur l'ensemble du tronçon amont.

Les travaux consistent à réhabiliter le collecteur unitaire existant sous le cours Journu Aubert de la rue Danflou au cours Balguerie Stuttenberg :

- ✓ De l'aval vers l'amont (du cours Balguerrie Stuttenberg vers l'amont sur 261 m environ) : Réhabilitation depuis l'intérieur du collecteur semi circulaire (2.3 x 3.0 / 3.10) : avec renforcement de la structure via la mise en œuvre, sur la circonférence, d'une « coque » intérieure en béton armé et création d'une cunette demi ø 300 en radier avec ancrage sur les pieds droits.
- ✓ Sur 103 m en aval de la rue du Jardin Public : démolition partielle de l'ouvrage (2.1 / 2.3 x 3.0 / 3.10 m) (voûte et pour partie pieds droits) repiquage du radier, pose dans le recevant d'un collecteur ø 1800 PRV, avec reprise de l'ensemble des branchements et des arrivées adjacentes.
- ✓ Sur le tronçon compris entre la rue du Jardin Public / et la rue Gustave Danflou : Réhabilitation du bâti existant (1.4 x 2.1) avec en solution de base :
  - ✚ Dépose et évacuation des dalles en ardoise après terrassement de la voirie sur l'emprise du collecteur existant.
  - ✚ Démolition du radier dans certaines zones.
  - ✚ Confortement des pieds droits et création d'un nouveau radier avec création d'un U en béton armé et ancrage des armatures sur les pieds droits et retour du béton en tête.
  - ✚ En partie supérieure, pose de dalles préfabriquées clavetées (épaisseur environ 0.25) sur la largeur de l'ouvrage.

La réalisation de ces travaux permettra :

- Pour le contexte hydraulique d'assurer la desserte du bassin versant, et le transit des débits en provenance de Grenouillère et de Médoc, en s'adaptant au fonctionnement futur attendu, tout en améliorant la desserte du débit de temps sec. A ce titre, la recherche d'un profil régulier et unique permettra de supprimer au point bas l'accumulation des matières en restituant le sens d'écoulement tel que prévu initialement, et en minorant ainsi les risques de dégradation du collecteur dû à la formation d'H<sub>2</sub>S.
- Pour le contexte voirie, de rendre réalisable le reprofilage de la voie tel que projeté, en assurant une couverture suffisante sur le tuyau, pour s'affranchir des contraintes inhérentes à la restructuration (décaissement compactage, surcharges du chantier).
- S'agissant de l'aspect structurel, la réhabilitation des bâtis amont et aval permettra aux ouvrages de recouvrer, voire d'améliorer leur fonctionnalité mécanique, permettant de faire face aux contraintes auxquelles ils seront exposés lors des travaux de surface.

L'opération est estimée à 2 064 751,83 € HT, soit 2 469 443,20 € TTC. Elle est prévue au budget assainissement dans l'exercice 2010, chapitre 23, compte 2315, CRB O200, programme UCAC. Les travaux seront exécutés pour une durée de 8 mois.

- La procédure de type appel d'offres ouvert se présentera en 3 lots séparés :

Lot	Désignation
1	REHABILITATION DEPUIS L'INTERIEUR DU COLLECTEUR SEMI CIRCULAIRE Cours Balguerie Stuttenberg vers l'amont : réhabilitation depuis l'intérieur du collecteur semi circulaire
2	POSE DU COLLECTEUR ø 1800 EN PRV Aval de la rue du Jardin Public : pose d'un collecteur ø 1800 PRV
3	REHABILITATION DU BATI EXISTANT De la rue du Jardin Public à la rue Gustave Danflou : réhabilitation du bâti existant

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

La publicité sera de niveau national.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés publics, et notamment ses articles 10, 33 alinéas 3,57 à 59 et 77,

**VU** les documents de la consultation **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour permettre la réalisation de l'opération projetée, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

**DECIDE**

**Article 1 :** Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé,

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en trois lots séparés,

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses,

**Article 4 :** Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la

consultation adaptés à la conjoncture économique et modifiés, soit par la voie d'un marché négocié,

**Article 5 :** La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe assainissement de l'exercice en cours, chapitre 23, compte 2315, CRB O200, programme UCAC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 NOVEMBRE 2010**

**PUBLIÉ LE : 4 NOVEMBRE 2010**

M. JEAN-PIERRE TURON